

Choix de la forme Juridique



CRITERES		Nombre d'associés ?	Montant minimal du capital social ?	Qui dirige l'entreprise ?	Contribution aux pertes ?	Imposition des bénéfices ?
CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE	Entreprise individuelle	Elle se compose uniquement de l'entrepreneur individuel (Mais il peut embaucher des salariés).	Pas de de capital social, l'entreprise et l'entrepreneur ne formant juridiquement qu'une seule et même personne.	L'entrepreneur individuel	L'entrepreneur individuel est responsable personnellement des dettes de l'entreprise. Mais seul son patrimoine professionnel sera exposé aux créanciers de l'entreprise.	IR* , si régime de l'EIRL, possibilité d'opter sous certaines conditions pour l'IS*.
	EURL	1 seul associé (personne physique ou morale)	Le montant est libre	Un gérant (obligatoirement personne physique) , associé ou tiers.	Limitée au montant des apports	IR, possibilité d'opter (sous certaines conditions) pour l'IS
	SARL	2 associés minimum - 100 maximum (personnes physiques ou morales)	Le montant est libre	Un gérant ou plusieurs gérants (obligatoirement personne physique) , associé ou tiers.	Limitée au montant des apports	IS , possibilité d'opter (sous certaines conditions) pour l'IR .
	SA (forme classique)	2 associés minimum - 7 associés minimum dans les sociétés cotés (personne physique ou morale)	37 000 euros minimum.	Conseil d'administration , Président et Directeur Général	Limitée au montant des apports	IS, possibilité d'opter sous certaines conditions pour l'IR si moins de 5 ans
	SAS	2 associés minimum	Le montant est libre	Un président, personne physique ou personne morale , associé ou tiers + autres organes prévus dans les statuts	Limitée au montant des apports	IS , possibilité d'opter sous certaines conditions pour l'IR si moins de 5 ans
	SASU	1 seul associé (personne physique ou morale)	Le montant est libre	Un président, personne physique ou personne morale , associé unique ou tiers + autres organes prévus dans les statuts	Limitée au montant des apports	IS mais possibilité d'opter sous certaines conditions pour l'IR si moins de 5 ans
	SNC	2 associés minimum	Le montant est libre	Un gérant ou plusieurs gérants (obligatoirement personne physique) , associé ou tiers.	Contribution indéfinie et solidaire*	IR, possibilité d'opter pour l'IS
	Société civile	2 associés minimum	Le montant est libre	Un gérant ou plusieurs gérants (obligatoirement personne physique) , associé ou tiers.	Contribution indéfinie et conjointe*	IR, possibilité d'opter pour l'IS
	*Contribution Indéfinie : l'associé peut être amené à payer les dettes de l'entreprise au delà de son apport , sur ses biens personnels .					
	*Contribution solidaire : le créancier peut s'adresser à l'un quelconque des associés pour régler l'intégralité des dettes					
	*Contribution conjointe : chaque associé sera tenu des dettes à proportion de leur part dans le capital social					
	*IR : Impôt sur le revenu					
	*IS : Impôt sur les sociétés					